Envoyé en préfecture le 17/12/2025
Reçu en préfecture le 17/12/2025
Publié le
ID : 056-215601261-20251211-CNE11122502-DE

EXTRAIT DU REGISTRE

DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL DE MARZAN

Séance du jeudi 11 décembre 2025

Date de convocation :	3 décembre 2025	Conseillers en exercice :	18
Date d'affichage :	3 décembre 2025	Conseillers présents :	12
		Conseillers votants :	14

L'an deux mille vingt-cinq, le onze décembre, à dix-neuf heures trente, le Conseil Municipal de la Commune, convoqué le trois décembre deux mille vingt-cinq, s'est réuni à la mairie en séance publique sous la présidence de M. Denis LE RALLE, Maire.

Etaient présents : M. Denis LE RALLE, Mme Annie DRENO, M. Éric LIPPENS, Mme Martine DUSSART, M. Christian TREMANT, Mme Sylvie BENNEKA, M. Hubert THURING, M. Patrick POULIZAC, Mme Béatrice CHUTSCH, Mme Marie-Laure CHAUDELEC, Mme Rachel HILLAIREAU, M. Sylvain GUEDAS.

Étaient absents excusés :
M. Bertrand AUBRY,
M. Emmanuel SICHERE,
Mme Marie CATREVAUX a donné pouvoir à Mme Sylvie BENNEKA,
Mme Cécile BASECQ,
M. Julien NIOL,
M. Augustin PAULAY a donné pouvoir à M. Sylvain GUEDAS.

M. Sylvain GUEDAS a été élu secrétaire de séance.

Rénovation énergétique du complexe salle polyvalente-gymnase : avenants aux marchés de travaux - CNE111225-02

Monsieur le Maire rappelle qu'il a informé le Conseil Municipal lors de ses dernières séances de possibles actualisations des marchés en plus ou moins-values en soulignant que certains lots sont sous maîtrise d'ouvrage directe de la commune alors que d'autres sont sous la maîtrise d'ouvrage déléguée de Morbihan Energies.

Au vu de l'avancement des travaux, la maîtrise d'œuvre a proposé de présenter trois avenants relatifs à la maîtrise d'ouvrage directe de la commune :

- concernant l'entreprise RYO – lot 2 – charpente, bardage métallique, pour une plus-value globale de 517,42 € HT :
    - déduction : fourniture et pose d'un film pare-pluie.
    - ajout : fourniture et pose d'une poutre, d'une couverture bac acier pour le sas d'entrée, de gouttières et descentes eaux pluviales, d'un habillage châssis de fenêtre, d'une grille de ventilation

- concernant l'entreprise SMAC – lot 3 – couverture, étanchéité, pour une moins-value globale de 3 276,52 € HT :
    - déduction : étanchéité des parois enterrées, couverture bac acier sas d'entrée, de gouttières et descentes eaux pluviales,
    - ajout : évacuation de matériel.

Envoyé en préfecture le 17/12/2025
Reçu en préfecture le 17/12/2025
Publié le
ID : 056-215601261-20251211-CNE11122502-DE

- concernant l'entreprise CHAUMET lot 6 – revêtement de sol, peinture, pour une moins-value globale de 730 € HT :
    - déduction : reprise solo faïence

Monsieur le Maire propose de retenir la proposition de la maîtrise d'œuvre.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents ou représentés, approuve la proposition et autorise Monsieur le Maire à signer les avenants, tels que ci-avant présentés, avec :

- l'entreprise RYO – lot 2 – charpente, bardage métallique, avenant 1 pour une plus-value globale de 517,42 € HT,
- l'entreprise SMAC – lot 3 – couverture, étanchéité, avenant 2 pour une moins-value globale de 3 276,52 € HT,
- l'entreprise CHAUMET lot 6 – revêtement de sol, peinture, avenant 2 pour une moins-value globale de 730 € HT,

et tous les documents afférents.

Pour copie conforme,
MARZAN, le 16 décembre 2025
Le Maire,
Denis LE RALLE